

DELIBERATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : D24-041

Rapporteur : Odile BALTHAZARD

Auteur : Séverine BOUGUEREAU

Séance du 28/03/2024 – Convocation du 21/03/2024

Liste des délibérations de la séance affichée en Mairie et publiée sur le site internet de la Ville le 05/04/2024

Président de séance : Éric BELLOT

Secrétaire de séance : Séverine DEJOUX

Présents :

Eric BELLOT, Vincent ALAMERCERY, Séverine DEJOUX, Florence GAGNEUR, Anne MOREL, Isabelle BOGAS, Kamal DJEMAA, Jérôme JARDIN, Nicolas PASTY, Claire BLONDEL, Christophe BRUNETTON, Léïla BEN MAHFOUD, Gisèle COIN, Guillemette DEBORDE, Florian JEDYNAK, Eva ARTETA CRISTIN, Roger PEDOJA, Philippe JUSTE, Odile BALTHAZARD, Michel ROULLIAT, Véronique CHIAVAZZA, Alain LABAT, Jérôme JARDIN, Gérard PLAISANTIN, Nicole MESSEGUE

Excusé(e)s ayant remis pouvoir : Patrick SAILLOT à Gisèle COIN, Yves ARTETA à Véronique CHIAVAZZA

Absent(e)s / excusé(e)s : Patrick RACHAS, Nasser MESSAÏ, Thomas MANIKAS

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	24
Pouvoirs	2
Exprimés	26

Objet : Convention commune/bibliothèque sonore de Lyon et du Rhône -Association des donneurs de voix

EXPOSE DES MOTIFS

La Bibliothèque Sonore de Lyon et du Rhône est l'une des 115 bibliothèques sonores de l'Association des Donneurs de Voix. L'association a été créée en 1972 par les membres du Lions Club Lille Centre et matérialisée par l'ouverture de sa première Bibliothèque Sonore à Lille. Le développement important de son activité a permis à l'association d'être reconnue d'utilité publique dès 1977.

Son objectif est de permettre aux personnes empêchées de lire, déficients visuels, personnes en situation de handicap, d'avoir accès gratuitement à la lecture. Des audio livres et audio revues sont empruntables sur place ou téléchargeables depuis un serveur sécurisé. Il est également possible de bénéficier d'un envoi postal.

Afin de favoriser l'accessibilité de tous à l'information municipale, la Commune de Neuville-sur-Saône propose depuis le printemps 2021 une version audio de son magazine municipal *Neuville mag'* à destination des personnes malvoyantes ou des non lecteurs. Cette version est mise à la disposition des usagers sur le site internet de la Commune.

Comme de nombreuses collectivités territoriales, la Commune de Neuville-sur-Saône confie l'enregistrement du magazine à la Bibliothèque sonore de Lyon et du Rhône – Association des Donneurs de Voix. Dans cette optique, une convention entre la Commune et l'association cadrant les engagements respectifs des deux parties est soumise au Conseil Municipal.

En contrepartie de la prestation réalisée par l'association, le versement d'une subvention dont le montant est fixé annuellement par délibération du Conseil Municipal est également proposé au vote.

Considérant les éléments susmentionnés, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la signature de la convention annexée à la présente délibération et d'autoriser le versement d'une subvention de 400 € au titre de l'année 2024.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,
OUI l'exposé de Madame la Conseillère Déléguée et après en avoir délibéré, à l'unanimité
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
CONSIDERANT que l'accessibilité pour tous de l'information municipales rencontre l'intérêt public local,

DECIDE :

- D'APPROUVER la signature de la convention entre la Commune de Neuville-sur-Saône et la Bibliothèque sonore de Lyon et du Rhône – Association des Donneurs de Voix,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous les actes y afférant,
- D'ATTRIBUER à l'association une subvention d'un montant de 400 € au titre de l'année 2024,
- DE DIRE que les crédits sont prévus au budget 2024 compte 6574.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

**La Secrétaire,
Séverine DEJOUX**



Acte rendu exécutoire après
- Télétransmission en Préfecture le 2/04/2024
- Publication par voie électronique le 2/04/2024

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 02/04/2024

**Le Maire,
Eric BELLOT**



CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE FINANCEMENT

Enregistrement audio du magazine municipal

ENTRE

La Commune de Neuville-sur-Saône représentée par son Maire en exercice, Éric BELLOT, dûment autorisé par la délibération du Conseil Municipal du 28 mars 2024, ci-après dénommé « le mandataire »,
d'une part,

ET

La Bibliothèque Sonore de Lyon et du Rhône – Association des Donneurs de Voix, représentée par Jean-Claude HUBERT, président en exercice, ci-après dénommée « l'association »
d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Nature des prestations

Dans le but de favoriser l'accessibilité de l'information aux personnes malvoyantes et aux non-lecteurs, le mandataire confie à l'association l'enregistrement audio de son magazine municipal trimestriel « Neuville mag' », soit quatre numéros de 16 pages chacun par an.

Le mandataire transmettra le document destiné à l'enregistrement trois semaines avant la date de mise à disposition attendue. L'association s'engage à assurer la prestation dans le délai prévu et à mettre à disposition l'enregistrement dans un format audio compatible avec la majorité des lecteurs disponibles.

Article 2 : Subvention

Le mandataire versera une subvention à l'association dont le montant et, le cas échéant, le renouvellement seront fixés annuellement par délibération du Conseil municipal.

Fait en deux exemplaires

À Neuville-sur-Saône, le 28 mars 2024

Pour la commune de Neuville-sur-Saône

Pour la Bibliothèque Sonore
de Lyon et du Rhône

Le Maire
Éric BELLOT

Le Président
Jean-Claude HUBERT